

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.572.001.1 DU 30 MARS 1992

**Compteur d'énergie électrique
à trois éléments moteurs LANDIS et GYR
modèles L8 A1b**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 28 DECEMBRE 1985 RELATIF A LA VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'ARRETE DU 29 DECEMBRE 1954 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'APPROBATION DES TYPES DE COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE.

FABRICANT

LANDIS et GYR, 69, avenue Jules Guesde, BP 208, 03101 Montluçon Cedex.

OBJET

La présente décision renouvelle l'approbation de modèle prononcée par la décision n° 85.1.03. 714.1.0 du 22 octobre 1985 (1).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle

qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, octobre 1985, page 915.